

Carte 25. Contexte éolien et infrastructures dans le périmètre rapproché (source : DREAL, janvier 2020)

nom parc	nom ensemble éolien	Nombre d'éoliennes	Distance approximative au projet en km	Statut 22 janvier 2021
PARC EOLIEN DE LA HAUTE BORNE	Haute Borne Ac	4	1	Construit
PARC EOLIEN DE CHILLY FRANSART (PARC EOLIEN DE LA COTE NOIRE)	Côte Noire	8	1,8	Construit
PARC EOLIEN DE LA HAUTE BORNE	Haute Borne	2	1,8	Construit
PARC EOLIEN DU PETIT ARBRE	Nord Rosières	6	2,6	Construit
PARC EOLIEN DU BOIS MADAME	Bois Madame I	4	3	Construit
PARC EOLIEN du Santerre	Nord Rosières	7	3	Construit
PARC EOLIEN LES KERLES	Sole du vieux moulin-Bois Briffaut	2	3	Construit
VC1 & VC2 LA GRANDE SOLE	Nord Rosières	6	4	Construit
PARC EOLIEN LES VENTS DU SANTERRE	Nord Rosières	7	4	Construit
PARC EOLIEN DE VAUVILLERS II	Nord Rosières	6	4	Construit
PARC EOLIEN SOLE DU VIEUX MOULIN	Sole du vieux moulin-Bois Briffaut	5	3,8	Construit
PARC EOLIEN ENERTRAG SANTERRE II	Enertrag Santerre II	6	5,0	Construit
PARC EOLIEN LA SOLERIE	Solerie	6	8,0	Construit
PARC EOLIEN DU SANTERRE I	Caix le Quesnel	6	8,5	Construit
PARC EOLIEN DE ROYE II	Ouest Royen	4	8,6	Construit
PARC EOLIEN ROYE IV	Ouest Royen	4	8,8	Construit
PARC EOLIEN DE ROYE I	Ouest Royen	5	9,5	Construit
PARC EOLIEN DE LA CROIX SAINT CLAUDE	Rethonvillers	5	9,6	Construit
PARC EOLIEN DE ROYE III	Ouest Royen	3	9,8	Construit
PARC EOLIEN DE L'EPINETTE	Rethonvillers	4	10,8	Construit
PARC EOLIEN DU BOIS BRIFFAUT	Sole du vieux moulin-Bois Briffaut	4	2,1	Accordé
PARC EOLIEN LES ROSIERES	les Rosières	9	2,2	Accordé
PARC EOLIEN DU SANTERRE	Santerre	5	3	Accordé
PARC EOLIEN DE BOIS MADAME II	Bois Madame II	2	3	Accordé
PARC EOLIEN DE LUCE	Luce	8	5	Accordé
PARC EOLIEN ABLAINCOURT	Ablaincourt	10	6	Accordé
PARC EOLIEN DE LUCE	Caix le Quesnel	4	7	Accordé
PARC EOLIEN DE LE QUESNEL	Caix le Quesnel	9	8	Accordé
PARC EOLIEN DU HAUT PLATEAU	Haut Plateau	9	8	Accordé
PARC EOLIEN FE 10 NESLOISES IDEX GROUPE	10 Nesloises-Champ Delcourt	7	9,5	Accordé
PARC DU CHAMP DELCOURT	10 Nesloises-Champ Delcourt	9	9,6	Accordé
PARC EOLIEN DE CHAMP SERPETTE	Champs Serpette	8	3,0	Instruction
PARC EOLIEN DE SUCRERIE	Sucrerie	6	6,1	Instruction
PARC EOLIEN DE LA VALLEE DES MOUCHES	Vallées des Mouches	5	8,3	Instruction
PARC EOLIEN DE CRAPEAUMESNIL	Crapeaumesnil	6	17,2	Instruction
PARC EOLIEN DE PIENNES-ONVILLERS	Piennes	7	19,2	Instruction

Tableau 4. Liste des parcs éoliens dans le périmètre rapproché (source: DREAL, janvier 2020)

Répartition de l'habitat et organisation des vues



Photo42. Exemple depuis le nord. Vue vers le sud depuis le nord de Vauvillers sur la RD329. Lecture du site étudié avec le pôle éolien existant au nord de Rosières-en-Santerre : confortement du pôle éolien existant dans cette vue depuis le nord.



Photo43. Exemple depuis le nord. Vue vers le sud depuis la sortie sud de Vermandovillers sur la RD79. Site dans le prolongement de l'ensemble éolien au nord de Rosières-en-Santerre.



Photo44. Exemple depuis l'est. Vue vers l'ouest depuis la sortie ouest d'Omiécourt sur la RD142. Site étudié dans le prolongement du parc éolien existant de la Haute Borne dans les vues depuis l'est. Cohérence d'ensemble à rechercher avec les éoliennes de la Haute Borne.

La carte 26 page 48 précise l'organisation du contexte paysager rapproché et localise les données de l'Atlas des paysages.

L'habitat est groupé dans les **bourgs** répartis **sur le plateau**. Les plus proches sont :

- à l'ouest : **Rosières-en-Santerre**,
- au nord : **Lihons**,
- à l'est : **Chaulnes**,
- au sud : **Méharicourt, Maucourt, Chilly, Hallu** (de l'ouest vers l'est).

Les bourgs sont **caractéristiques** de l'unité paysagère **du Santerre**. Ils se signalent par leur **clocher dépassant de leur ceinture arborée** constituée de haies, jardins, et vergers («**villages-bosquets**»). Cette ceinture arborée des bourgs n'est cependant pas continue et dense, permettant des vues sur le plateau depuis les lieux dégagés des bourgs du périmètre immédiat. **En s'éloignant** du site, les **vues** sont **majoritairement fermées par le bâti et la végétation depuis les centres bourgs**.

Les **vues ouvertes sur le plateau** s'organisent **depuis les routes d'accès aux bourgs et depuis les maisons en limite des bourgs**. Le **site** étudié se lit alors **dans des vues larges et lointaines avec les autres parcs éoliens**. En s'éloignant, la **végétation arborée** du plateau crée souvent un **premier plan aux vues sur le site étudié**.

Dans les **vues dégagées**, le **site** est **perçu avec les parcs éoliens existants**:

- ensemble éolien au Nord de Rosières-en-Santerre et parc de la Sole du Vieux Moulin en avant-plan depuis le nord du périmètre rapproché, et en arrière-plan du site depuis le sud,
- parc éolien de la Côte Noire (Chilly Fransart) en avant-plan depuis le sud et en arrière-plan avec les parcs de Santerre II et autour de Roye depuis le nord,
- parc éolien de la Haute Borne en avant-plan depuis l'est de l'autoroute A1 et en arrière-plan du site avec les autres parcs plus lointains à l'est (Pertain Potte...) depuis l'ouest,
- parc éolien de Caix en avant-plan depuis l'ouest dans le périmètre éloigné et en arrière-plan dans les vues vers l'ouest depuis le périmètre rapproché.

S'ajouteront les parcs accordés : parc de Bois Madame II et parc du Santerre au sud, parc de Luce et Le Quesnel au sud-ouest et parcs au nord des Rosières et Bois Briffaut.

L'ensemble des parcs éoliens inventoriés sera simulé sur les photomontages dans la partie «III. Impacts».

Les **photographies de l'état initial** illustrent les perceptions **depuis le nord, l'est, le sud et l'ouest du site** dans le périmètre rapproché.

Les vues depuis les lieux de mémoire (cimetière de Lihons, tombe du prince Murat, cimetière de Maucourt) sont traitées dans la partie relative au patrimoine (III.3.3).

Les vues depuis les **bourgs du périmètre immédiat** sont analysées dans les pages suivantes, à l'aide de **photographies**, de **cartographies théoriques de répartition des angles occupés par les parcs éoliens** (angles théoriques maximums), **et de calculs d'indices**. Les angles occupés par les parcs à moins de 5 km, par les parcs à moins de 10 km, l'indice d'occupation de l'horizon par l'éolien, l'indice de densité éolienne et l'angle de respiration (plus grand angle sans éolienne à moins de 10 km) sont présentés dans un tableau pour ces bourgs du périmètre immédiat (données de l'état initial). La **méthodologie** de ces calculs est celle de la **DREAL Hauts de France** (cf. note méthodologique dans la partie III.Impacts page 127). L'objectif dans l'état initial est de **préciser le contexte éolien des bourgs les plus proches du site étudié**. Ces angles et ces valeurs d'indices sont théoriques, ne tenant pas compte des ondulations du relief, de la végétation et du bâti. Ces valeurs sont recalculées avec le projet et associées à des photomontages à 360° dans la partie relative aux impacts du projet retenu.

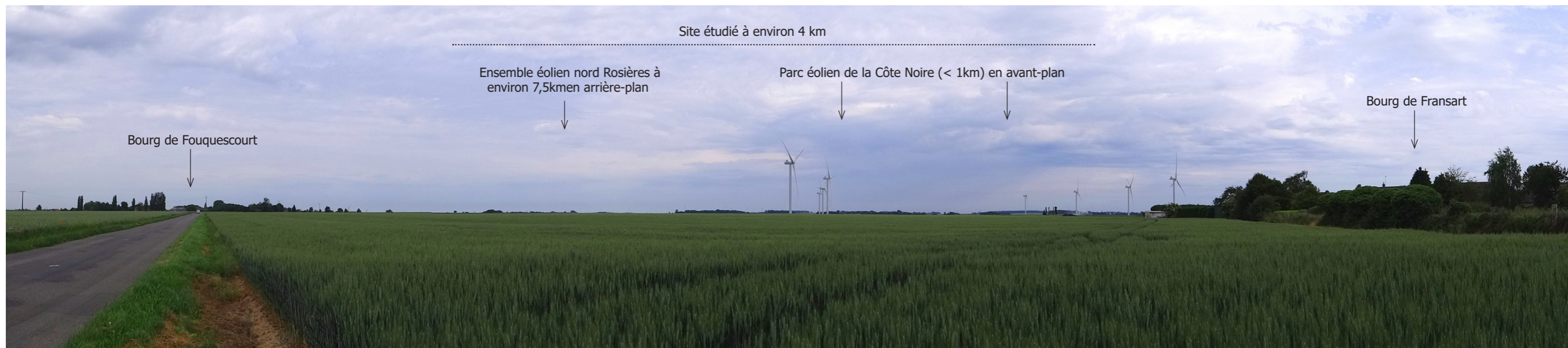
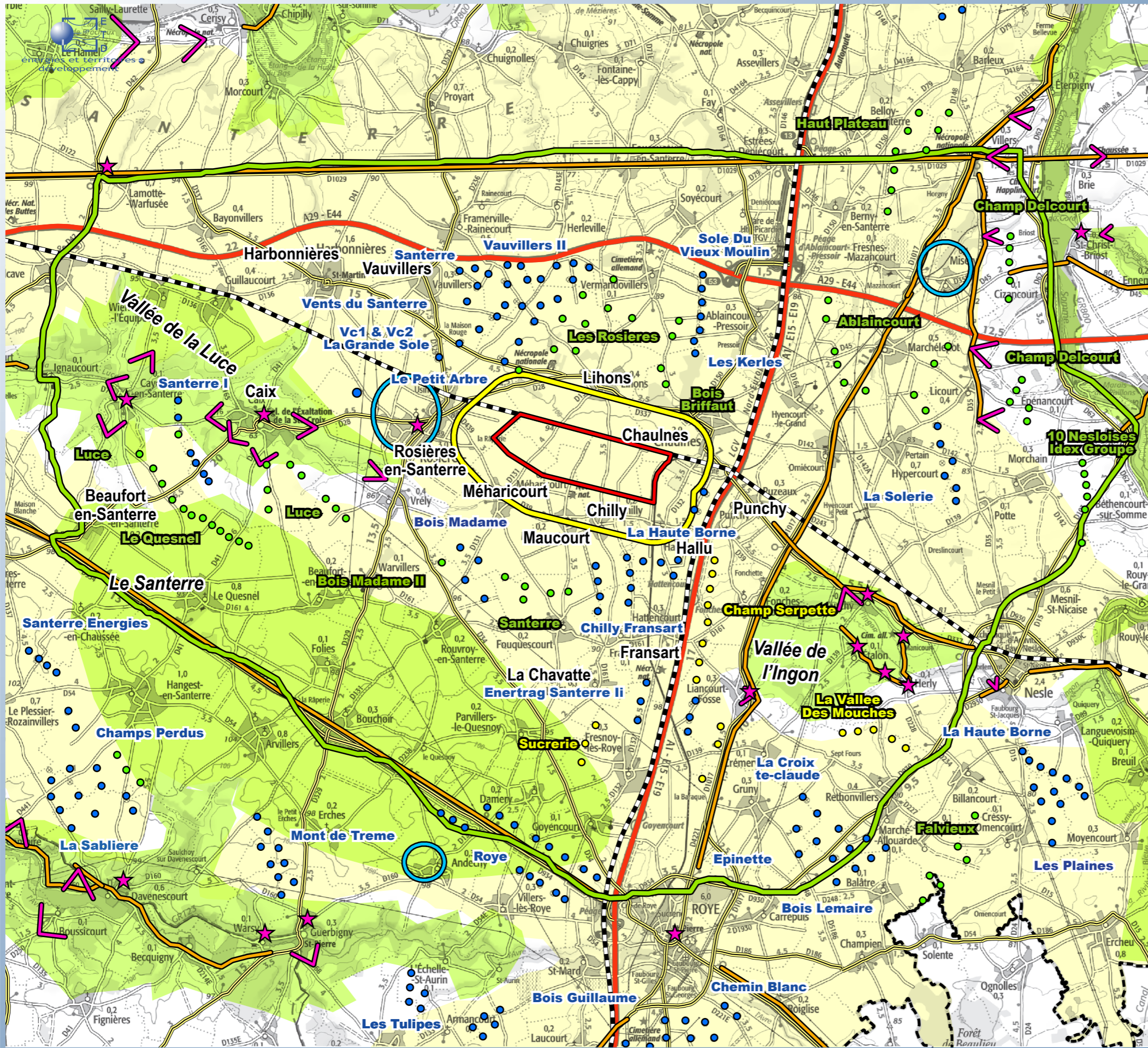


Photo45. Exemple depuis le sud. Vue vers l'ouest et le nord depuis la sortie ouest de Fransart sur la RD161. Site étudié en plan intermédiaire entre les ensembles éoliens existants au sud et au nord. Vue proche des éoliennes de la Côte Noire au nord du bourg de Fransart.



Photo46. Photographie depuis le même lieu que la photographie 45. Vue vers le sud et l'ouest depuis la sortie ouest de Fransart sur la RD161. Vue proche des éoliennes de Santerre II au sud-est du bourg de Fransart.

CONTEXTE PAYSAGER DANS LE PÉRIMÈTRE RAPPROCHÉ



Zone potentielle d'implantation
 Périmètre immédiat (1 km autour de la ZPI)
 Périmètre rapproché

Site étudié sur le plateau du Santerre, paysage de grandes cultures et éolien, traversé par des infrastructures de communication majeures. Vues lointaines découpées en plans par les boisements ponctuant le plateau. Vues proches du site depuis les accès aux bourgs du périmètre rapproché.

Voies de circulation
 Autoroute
 Départementale
 Voie ferrée

Données de l'Atlas des paysages de la Somme
 Ensemble paysager emblématique.
 Site d'intérêt ponctuel (Rosières-en-Santerre, architecture de la Reconstruction et industrielle)
 Point d'intérêt
 Point de vue
 Itinéraire de découverte

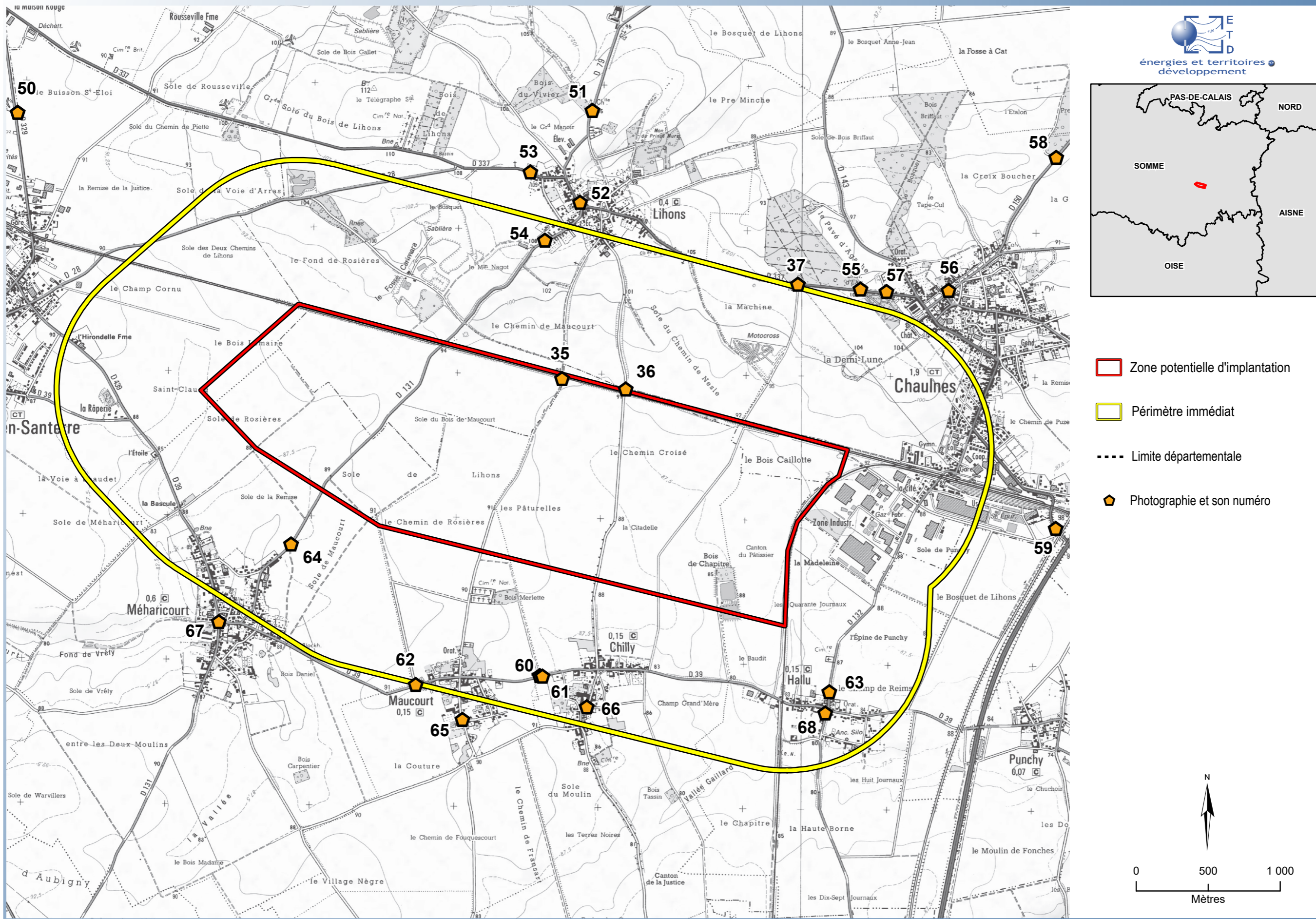
Contexte éolien
 Site étudié dans un secteur défini sensible à la saturation (DREAL Hauts de France), dans le secteur "B-Est Somme" en zone favorable (densification de parcs) et hors des secteurs à enjeux paysagers et patrimoniaux de l'ancien Schéma Régional Eolien de Picardie.

● Parc construit
 ● Parc accordé
 ● Parc en instruction

0 2 4
 Kilomètres

Carte 26. Contexte paysager dans le périmètre rapproché

LOCALISATION DES PHOTOGRAPHIES DANS LE PÉRIMÈTRE IMMÉDIAT



Sources : ETD, Scan25 ©IGN, 2019.

Carte 27. Illustrations dans le périmètre immédiat

Vues depuis l'ouest : bourg de Rosières-en-Santerre



Photo47. Vue vers l'est depuis la RD28 à l'ouest de Rosières-en-Santerre. Site en arrière-plan de Rosières-en-Santerre. Covisibilité entre le site étudié et la silhouette bâtie en vue proche.



Photo48. Vue vers l'est depuis la place de l'église de Rosières-en-Santerre. Vue fermée par le bâti.



Photo49. Vue vers l'est depuis la mairie de Rosières-en-Santerre. Vue fermée par le bâti.

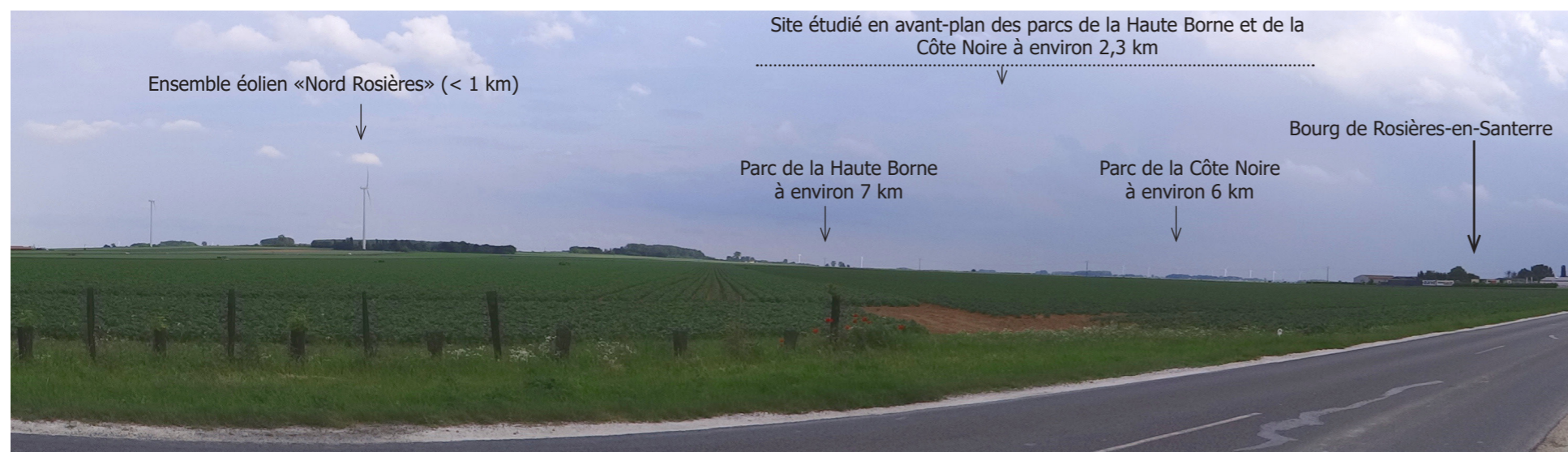


Photo50. Vue vers l'est depuis l'accès nord de Rosières-en-Santerre sur la RD329. Ajout du site plus proche de Rosières tout en étant dans l'angle des parcs de la Haute Borne et de la Côte Noire.

Le bourg de **Rosières-en-Santerre** est l'un des deux bourgs principaux du périmètre rapproché (3008 habitants, source Insee 2016). Il est localisé sur le plateau à environ 1 km à l'ouest du site et défini comme **site d'intérêt ponctuel** pour son **architecture et urbanisme de la Reconstruction**.

Les **vues** sont cependant **cadrées par le bâti** dans les rues rectilignes du **centre bourg**. Elles sont **dégagées** vers le site depuis les **accès nord, sud et est** du bourg (perceptions immédiates). **Depuis l'accès ouest** de Rosières-en-Santerre sur la route venant de Caix (RD28), le **site étudié** s'inscrit en **arrière-plan** de la silhouette boisée **du bourg** («bourg-bosquet»).

L'**ensemble éolien «Nord Rosières»** s'inscrit **au nord** du bourg (< 1 km).

Les **autres parcs existants** sont éloignés de **plus de 5 km** cependant des **parcs accordés** sont inventoriés à **moins de 5 km** au sud-ouest (parc de Luce à environ 2 km), au sud / sud-est (parcs de Bois Madame II, du Santerre, > 2,5 km) et au nord dans l'ensemble éolien «Nord Rosières» (à environ 1,5 km, cf. carte page suivante).

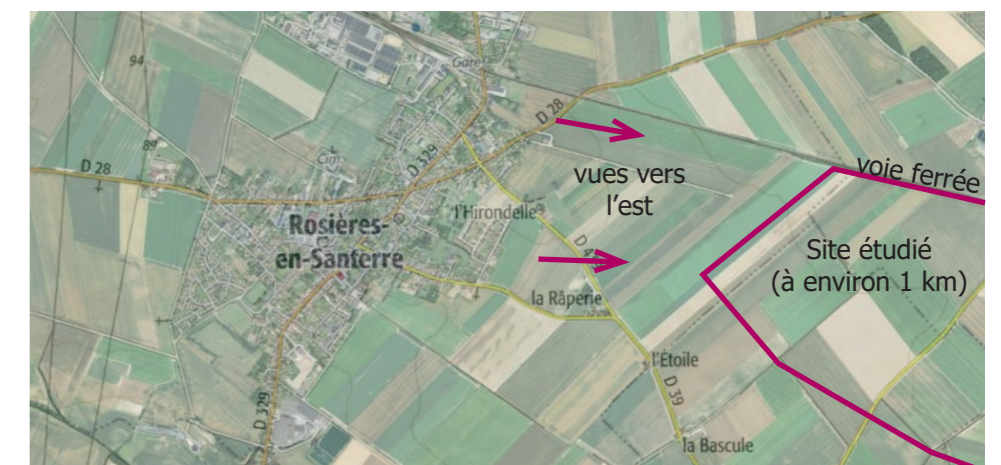
Ce contexte induit un angle d'occupation théorique de l'horizon par l'éolien de plus de 120° qui est l'angle défini en tant que seuil d'attention par la DREAL pour la saturation visuelle par l'éolien (angle de 195° avec les parcs existants et accordés, angle de 200° en ajoutant les parcs en instruction, cf. tableau page suivante).

La **carte de répartition des parcs** éoliens autour de Rosières-en-Santerre montre que ces parcs sont **regroupés en plusieurs ensembles au nord/nord-est, au sud/sud-est et au sud-ouest**. Les perceptions **immédiates** concernent les **éoliennes au nord**, tandis que les **parcs au sud/sud-est plus lointains** sont **moins prégnants** (échelle des éoliennes atténuée par la distance > 2,5 km).

Le **site étudié** s'inscrit **entre l'ensemble éolien présent au nord/nord-est** («Nord Rosières») **et celui localisé au sud/sud-est** (parcs de Bois Madame, Santerre, Côte Noire, Haute Borne), **en avant plan des deux éoliennes existantes de la Haute Borne** et des autres parcs plus lointains à l'est.

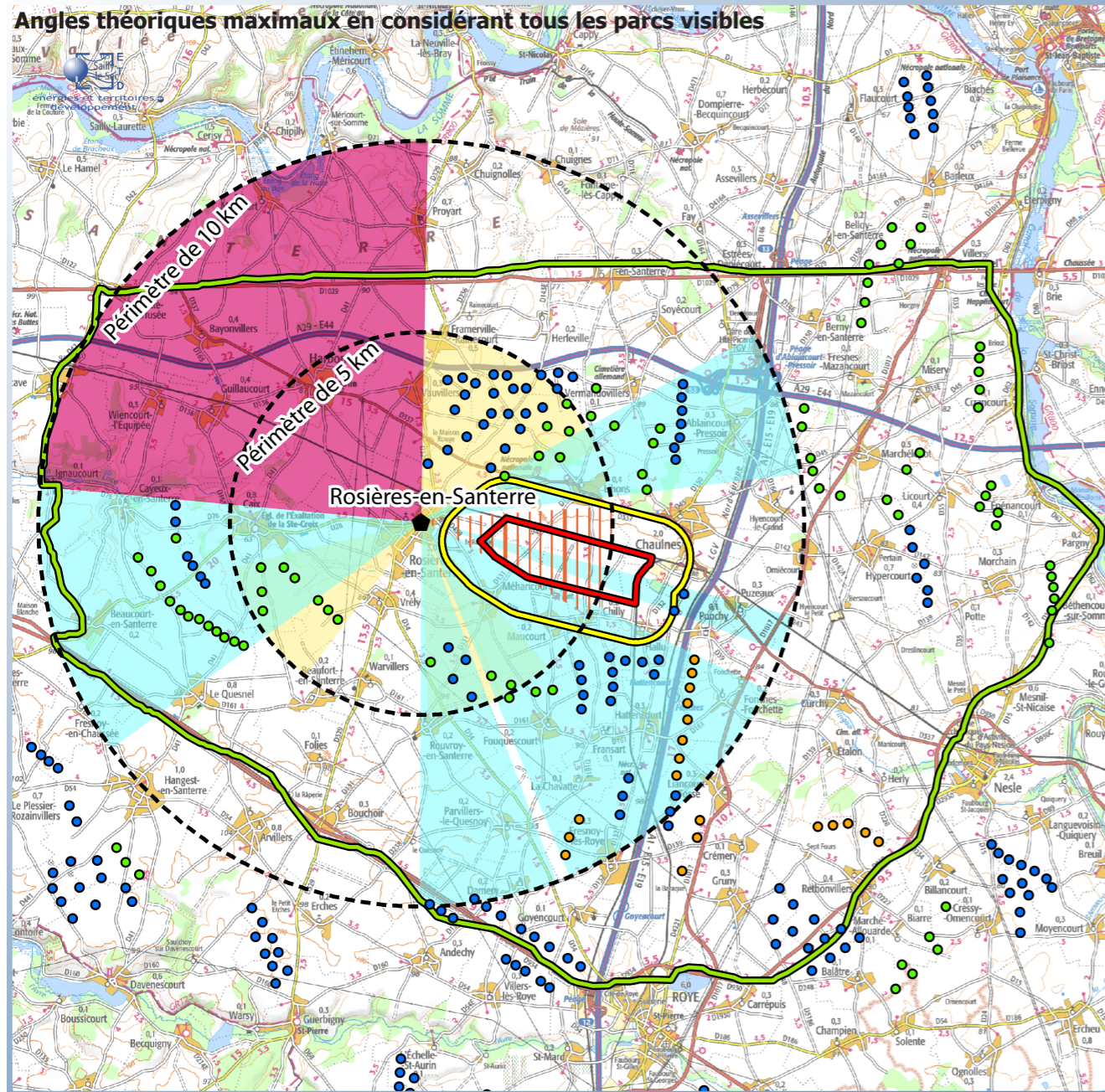
Ainsi, depuis Rosières-en-Santerre, le **site étudié** est compris **dans une vue comprenant déjà d'autres parcs**, il **ajoutera un site éolien plus proche** que ces parcs vers l'est. Il est précisé que dans ces vues depuis l'ouest, le **site étudié** est cependant perçu **dans sa plus faible emprise visuelle** (site de forme rectangulaire est/ouest), en s'étendant **dans un angle d'environ 28°**. **Il n'est pas compris dans l'angle de respiration** localisé au nord-ouest du bourg (angle sans éolienne à moins de 10 km : 91°).

Le **bourg de Rosières-en-Santerre** étant déjà concerné par des perceptions proches de parcs éoliens dans plusieurs axes visuels, la recommandation est de **reculer les éoliennes du projet du bourg et de créer un parc à géométrie lisible**.



Carte 28. Photographie aérienne de Rosières-en-Santerre

Angles théoriques maximaux en considérant tous les parcs visibles



- Zone potentielle d'implantation
- Périmètre immédiat (1 km autour de la ZPI)
- Périmètre rapproché

Contexte éolien
Site étudié dans le secteur "B-Est Somme" en zone favorable (densification de parcs) et hors des secteurs à enjeux paysagers et patrimoniaux de l'ancien Schéma Régional Eolien.

- Parc construit
- Parc accordé
- Parc en instruction

Sensibilité résidant dans les effets cumulés.
Vue proche de parcs éoliens dans plusieurs angles de vue depuis les bourgs : au nord-est depuis Rosières-en-Santerre (parcs < 2 km).
Par sa **localisation entre les parcs au nord de Lihons / Rosières et au sud de Méharicourt / Hallu**, site étudié ajoutant un parc éolien plus proche par rapport aux autres parcs dans les vues vers l'est dans le cas de Rosières-en-Santerre.
Site en partie compris dans un angle occupé par le parc existant de la Haute Borne.
Site étudié en dehors de l'angle de respiration.

- Angle de respiration : plus grand angle sans éolienne à moins de 10 km
- Angle de vue occupé par les parcs localisés à moins de 5 km du bourg (tout ou partie du parc)
- Angle de vue occupé par les parcs localisés entre 5 et 10 km du bourg (tout ou partie du parc)
- Angle de vue occupé par la zone potentielle d'implantation du projet étudié



	Avec les parcs construits accordés	Avec les parcs construits accordés et en instruction
	SANS le projet	SANS le projet

A = Cumul des angles des parcs < 5km	Angle en °	129°	129°
A' = Cumul des angles des parcs entre 5 et 10km	Angle en °	66°	71°
Indice d'occupation (=A + A' = Cumul des angles des parcs < 10km)	Angle en °	195°	200°
	> seuil de 120°	Oui	Oui
Indice de densité	Indice	0,27	0,26
	> seuil de 0,1	Oui	Oui
Angle de respiration	Angle en °	91°	91°
	< seuil de 90°	Non	Non
Synthèse	Nombre de seuils dépassés	2	2

Tableau 5. Indices éoliens selon la méthode DREAL Hauts de France - Etat initial - Bourg de Rosières-en-Santerre (calculs théoriques considérant tous les parcs visibles)

Carte 29. Contexte éolien, exemple de Rosières-en-Santerre

Vues depuis le nord : bourg de Lihons



Photo51. Vue vers le sud depuis la RD79 au nord de Lihons. Site étudié en arrière-plan du bourg.

Le bourg de **Lihons** est localisé sur le plateau à **environ un kilomètre au nord du site**. L'habitat se répartit le long de la rue principale RD337 et les rues perpendiculaires. Il compte 428 habitants (source INSEE 2015).

Les **vues** sont **cadrées par le bâti** dans les rues du **centre bourg (RD337...)** avec **lecture du site sur le plateau depuis les rues axées vers le sud aux sorties du bourg**. Les vues sont en effet dégagées sur le plateau **en direction du site** depuis les **accès sud, ouest et est** de Lihons (perceptions immédiates). **Depuis l'accès nord** de Lihons sur la RD79 le **site étudié s'inscrit en arrière-plan** de la silhouette boisée **du bourg** («bourg-bosquet»).



Photo52. Vue cadrée dans le bourg

Les parcs éoliens se regroupent en plusieurs ensembles au nord et au sud de Lihons. Les **parcs éoliens existants** se **répartissent au nord (< 1 km)** du bourg avec l'ensemble éolien «Nord Rosières» (< 1 km) et le parc de la Sole du vieux Moulin (à environ 2 km au nord-est) **et au sud (> 3 km)**, avec le parc de la Haute Borne et Bois Madame à environ 3 km et de la Côte Noire à environ 4 km). Les **autres parcs existants** sont éloignés de **plus de 5 km**. Des **parcs accordés** sont inventoriés **au nord** dans l'ensemble éolien «Nord Rosières» **à moins de 5 km** (parcs de Bois Briffaut et des Rosières) et **au sud à environ 5 km** (parcs du Santerre, Bois Madame II, cf. carte ci-après).

Ce contexte induit un angle d'occupation théorique de l'horizon par l'éolien de plus de 120° qui est l'angle défini en tant que seuil d'attention par la DREAL pour la saturation visuelle par l'éolien (angle de 263° avec les parcs existants et accordés, angle de 274° en ajoutant les parcs en instruction, cf. tableau page suivante). Cependant la notion de distance est à ajouter, ainsi que celle des bosquets. Lihons est concerné par des **perceptions immédiates d'éoliennes au nord**, tandis que les **parcs au sud plus lointains** sont **moins prégnants** (échelle des éoliennes diminuée par la distance > 3 km). Les **arbres** présents **autour et au nord du bourg** atténuent ou ferment les vues vers les éoliennes au nord depuis le sud du bourg d'où s'organisent les perceptions immédiates du site. Depuis le nord du bourg, c'est l'inverse, la végétation atténuera la visibilité du projet.

Le **site étudié** s'inscrit **en avant-plan de l'ensemble éolien présent au sud** (parcs de Bois Madame, Santerre, Côte Noire, Haute Borne) et des autres parcs plus lointains au sud (parcs autour de Roye). Ainsi, depuis Lihons, le site étudié est compris dans une vue comprenant déjà d'autres parcs, il **ajoutera un site éolien plus proche**. Dans ces vues depuis le nord, le **site étudié** est perçu **dans sa plus grande emprise visuelle** (site de forme rectangulaire est/ouest), en s'étendant **dans un angle d'environ 118°**. Il est à préciser que le **site n'est pas dans l'angle de respiration** (angle sans éolienne à moins de 10 km) qui est restreint au sud-est (26°).

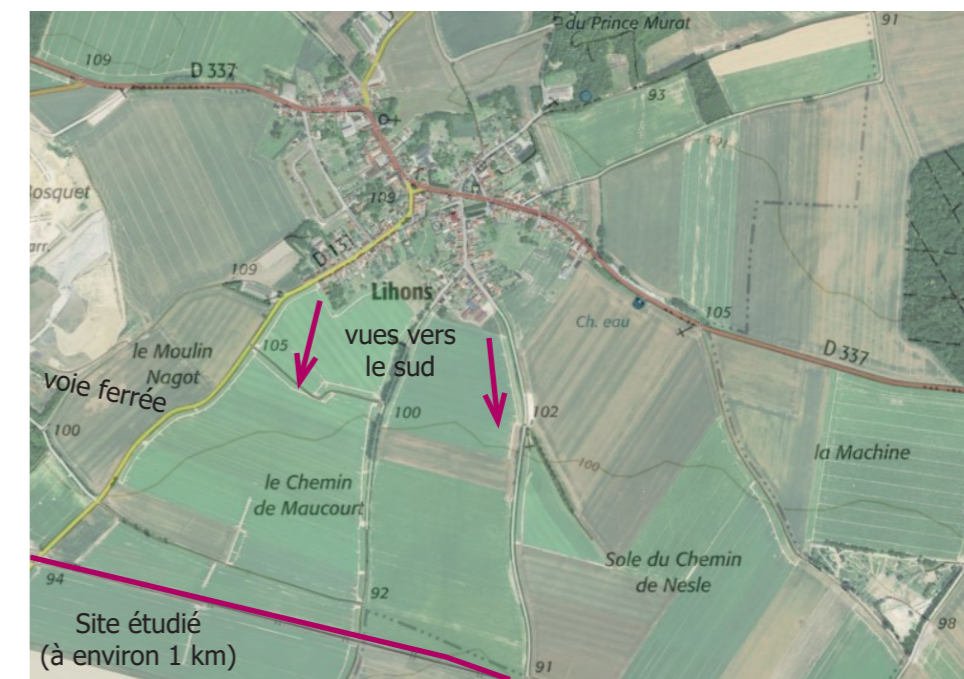


Photo53. Vue vers le sud depuis l'entrée ouest de Lihons sur la RD337. Ajout du site proche sur le plateau au sud de Lihons.

Depuis le bourg de Lihons, la recommandation est d'atténuer l'angle occupé par le projet en l'insérant dans l'angle déjà occupé par les parcs au sud, et de créer un parc à géométrie lisible.

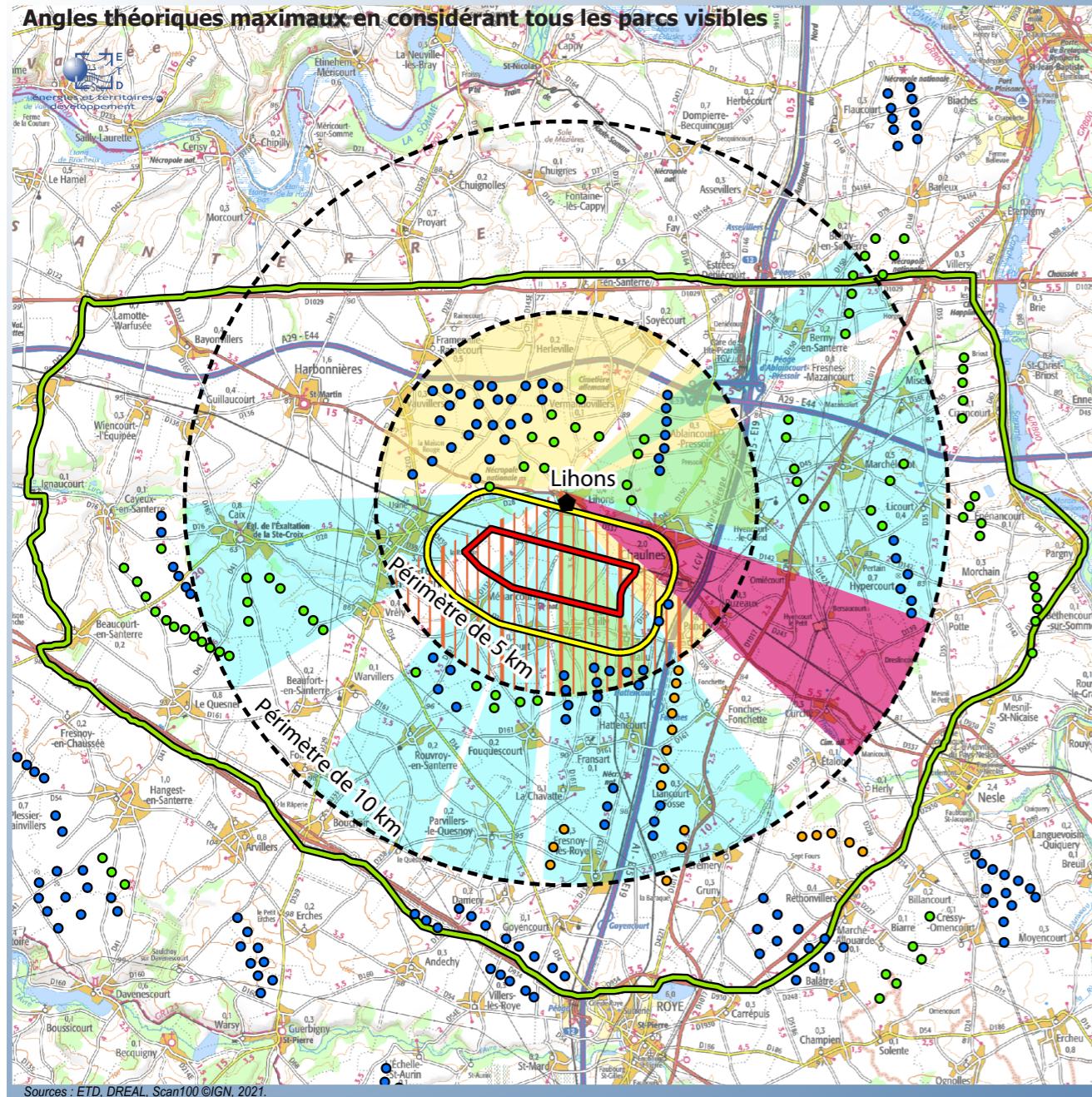


Photo54. Vue vers le sud depuis la RD131 à la sortie sud de Lihons. Ajout du site plus proche de Lihons tout en étant dans l'angle des parcs au sud.



Carte 30. Photographie aérienne de Lihons

Angles théoriques maximaux en considérant tous les parcs visibles



- Zone potentielle d'implantation
- Périmètre immédiat (1 km autour de la ZPI)
- Périmètre rapproché

Contexte éolien

Site étudié dans le secteur "B-Est Somme" en zone favorable (densification de parcs) et hors des secteurs à enjeux paysagers et patrimoniaux de l'ancien Schéma Régional Eolien.

- Parc construit
- Parc accordé
- Parc en instruction

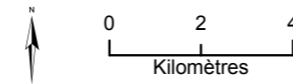
Sensibilité résidant dans les effets cumulés.

Vue proche de parcs éoliens dans plusieurs angles de vue depuis les bourgs : au nord depuis Lihons (parcs < 2 km).

Par sa localisation entre les parcs au nord de Lihons / Rosières et au sud de Méharicourt / Hallu, site étudié ajoutant un parc éolien plus proche par rapport aux autres parcs dans les vues vers le sud dans le cas de Lihons.

Site étudié en dehors de l'angle de respiration et majoritairement compris dans un angle occupé par les parcs existants et accordés.

- Angle de respiration : plus grand angle sans éolienne à moins de 10 km
- Angle de vue occupé par les parcs localisés à moins de 5 km du bourg (tout ou partie du parc)
- Angle de vue occupé par les parcs localisés entre 5 et 10 km du bourg (tout ou partie du parc)
- Angle de vue occupé par la zone potentielle d'implantation du projet étudié



Sources : ETD, DREAL, Scan100 ©IGN, 2021.

Carte 31. Contexte éolien, exemple de Lihons

	Avec les parcs construits accordés	Avec les parcs construits accordés et en instruction
	SANS le projet	SANS le projet

A = Cumul des angles des parcs < 5km	Angle en °	184°	184°
A' = Cumul des angles des parcs entre 5 et 10km	Angle en °	79°	90°
Indice d'occupation (=A + A' = Cumul des angles des parcs < 10km)	Angle en °	263°	274°
	> seuil de 120°	Oui	Oui
Indice de densité	Indice	0,22	0,22
	> seuil de 0,1	Oui	Oui
Angle de respiration	Angle en °	26°	26°
	< seuil de 90°	Oui	Oui
Synthèse	Nombre de seuils dépassés	3	3

Tableau 6. Indices éoliens selon la méthode DREAL Hauts de France - Etat initial - Bourg de Lihons (calculs théoriques considérant tous les parcs visibles)

Vues depuis l'est : bourg de Chaulnes



Photo55. Vue vers le sud-ouest sur la RD337 à l'ouest de Chaulnes. Ajout du site à l'ouest du parc de la Haute Borne.



Photo56. Vue vers le sud-ouest en direction du site depuis la rue principale (église), vue fermée par le bâti.



Photo57. Vue fermée depuis les maisons à la sortie ouest de Chaulnes sur la RD337



Photo58. Vue vers le sud depuis la RD150 au nord-est de Chaulnes. Vue atténuée par les boisements autour du bourg.

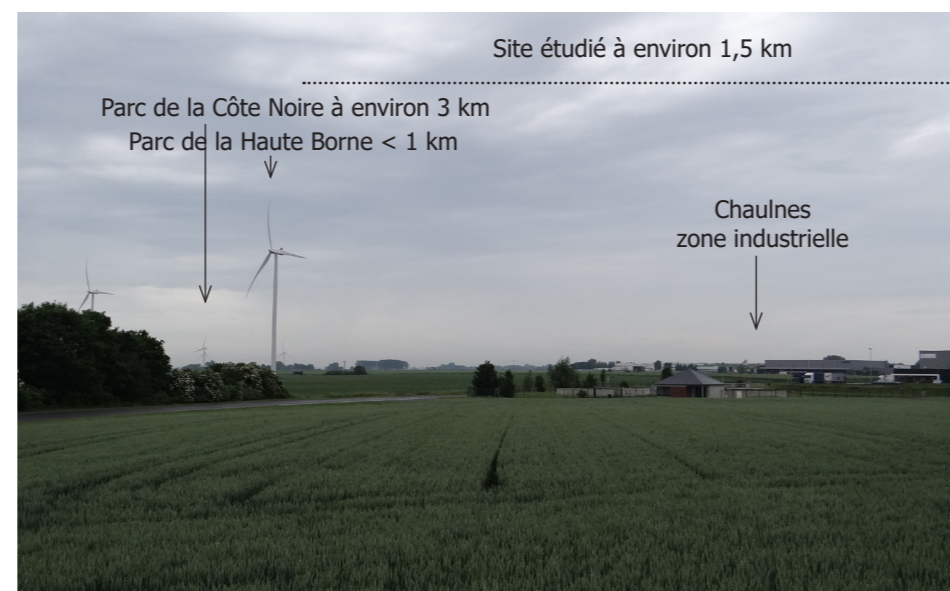


Photo59. Vue vers l'ouest depuis l'entrée sud-est de Chaulnes sur la RD331. Site dans le prolongement ouest du parc de la Haute Borne.

Le bourg de **Chaulnes** est localisé sur le plateau à **moins d'un kilomètre au nord-est du site**. Il compte 2014 habitants (chiffre INSEE 2016) et présente une architecture et un urbanisme de la Reconstruction, avec notamment **la rue principale** (avenue Jean Jaurés RD45, mairie, église) **axée en direction du site**.

Les **vues** sont **cadrées par le bâti** dans les rues rectilignes du **centre bourg**. Elles sont **dégagées** vers le site depuis les **sorties ouest et sud** du bourg. Des vues proches s'organisent depuis le **secteur de la gare et la zone d'activités dans le sud du bourg** (perceptions immédiates). **Depuis le nord-est, le site étudié s'inscrit en arrière-plan** de la silhouette boisée **du bourg** («bourg-bosquet»).

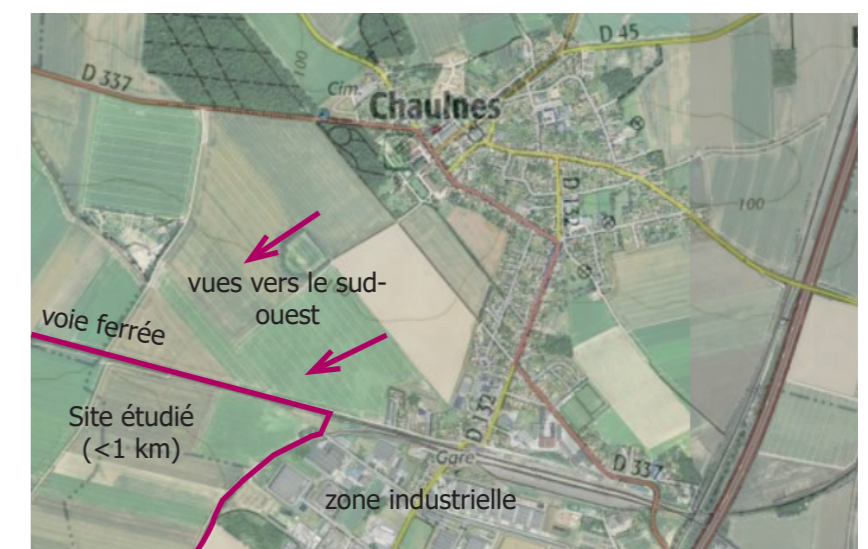
Les **parcs éoliens existants** se **répartissent au nord** du bourg avec le parc de la Sole du vieux Moulin (à environ 1 km), **au nord-ouest** avec l'ensemble éolien «Nord Rosières» (à environ 4 km), et **au sud** (parc de la Haute Borne < 1 km et de la Côte Noire à environ 2 km). Les **autres parcs existants** sont éloignés de **plus de 5 km**.

Des **parcs accordés** sont inventoriés à **moins de 5 km au nord-ouest** dans l'ensemble éolien «Nord Rosières» à environ 2,5 km, et **à l'est** (parc d'Ablaincourt environ 3 km, cf. carte ci-après).

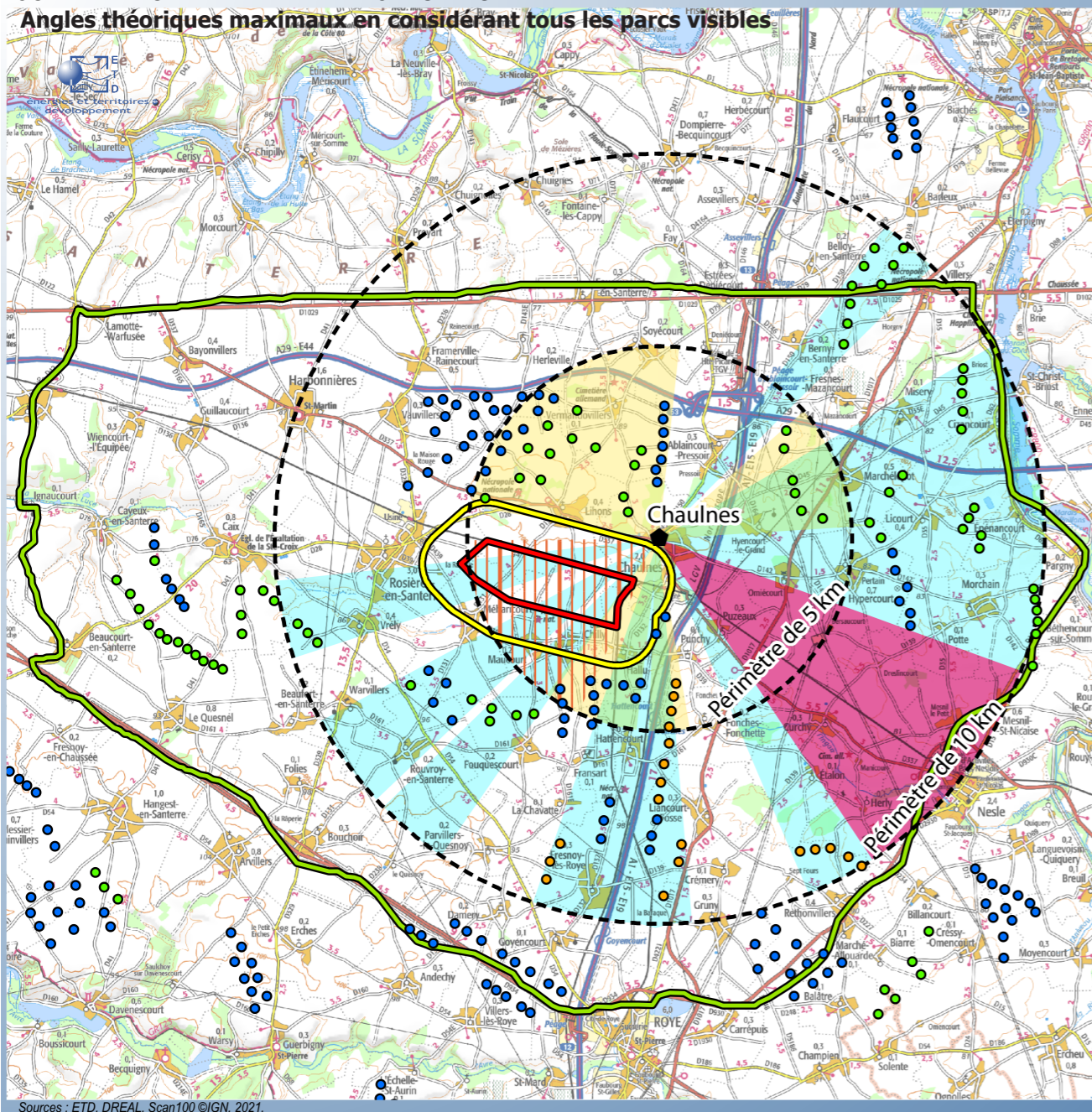
Ces parcs éoliens se regroupent en plusieurs ensembles au nord/nord-ouest, au sud/sud-ouest et à l'est de Chaulnes. Ce contexte induit un angle d'occupation théorique de l'horizon par l'éolien de plus de 120° qui est l'angle défini en tant que seuil d'attention par la DREAL pour la saturation visuelle par l'éolien (angle de 223° avec les parcs existants et accordés, angle de 233° en ajoutant les parcs en instruction, cf. tableau page suivante).

Dans ces vues depuis le nord-est le **site étudié** (site de forme rectangulaire est/ouest) s'étend **dans un angle d'environ 65°**. Il s'inscrit **entre l'ensemble éolien présent au nord/nord-ouest** («Nord Rosières» et Sole du Vieux Moulin) **et celui localisé au sud/sud-ouest** (parcs de Bois Madame, Santerre, Côte Noire, Haute Borne), **en avant plan** des parcs plus lointains à l'ouest (parcs au sud de Caix à environ 8 km). Le site étudié est compris dans une vue comprenant déjà d'autres parcs vers l'est et le sud-ouest, et **ajoutera un site éolien plus proche**. **Le site n'est pas dans l'angle de respiration** (angle sans éolienne à moins de 10 km) qui est restreint au sud-est (38°).

Le bourg de Chaulnes étant déjà concerné par des perceptions proches de parcs éoliens au nord/nord-ouest, au sud/sud-ouest et à l'est, la recommandation est de reculer les éoliennes du bourg, d'atténuer l'angle occupé par le projet, et de créer un parc à géométrie lisible.



Carte 32. Photographie aérienne de Chaulnes



- Zone potentielle d'implantation
- Périmètre immédiat (1 km autour de la ZPI)
- Périmètre rapproché

Contexte éolien

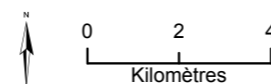
Site étudié dans le secteur "B-Est Somme" en zone favorable (densification de parcs) et hors des secteurs à enjeux paysagers et patrimoniaux de l'ancien Schéma Régional Eolien.

- Parc construit
- Parc accordé
- Parc en instruction

Sensibilité résidant dans les effets cumulés. Vue proche de parcs éoliens dans plusieurs angles de vue depuis les bourgs : au nord et au sud depuis Chaules (parcs < 2 km).

Par sa **localisation entre les parcs au nord de Lihons / Rosières et au sud de Méharicourt / Hallu, site étudié ajoutant un parc éolien plus proche** par rapport aux autres parcs dans les vues vers l'ouest / sud-ouest dans le cas de Chaules. **Site étudié en dehors de l'angle de respiration et majoritairement compris dans un angle occupé par les parcs existants et accordés.**

- Angle de respiration : plus grand angle sans éolienne à moins de 10 km
- Angle de vue occupé par les parcs localisés à moins de 5 km du bourg (tout ou partie du parc)
- Angle de vue occupé par les parcs localisés entre 5 et 10 km du bourg (tout ou partie du parc)
- Angle de vue occupé par la zone potentielle d'implantation du projet étudié



Sources : ETD, DREAL, Scan100 ©IGN, 2021.

Carte 33. Contexte éolien, exemple de Chaules

	Angle en °	Avec les parcs construits accordés	Avec les parcs construits accordés et en instruction
		SANS le projet	SANS le projet
A = Cumul des angles des parcs < 5km	Angle en °	158°	160°
A' = Cumul des angles des parcs entre 5 et 10km	Angle en °	65°	73°
Indice d'occupation (=A + A' = Cumul des angles des parcs < 10km)	Angle en °	223°	233°
	> seuil de 120°	Oui	Oui
Indice de densité	Indice	0,31	0,33
	> seuil de 0,1	Oui	Oui
Angle de respiration	Angle en °	65°	38°
	< seuil de 90°	Oui	Oui
Synthèse	Nombre de seuils dépassés	3	3

Tableau 7. Indices éoliens selon la méthode DREAL Hauts de France - Etat initial - Bourg de Chaules (calculs théoriques considérant tous les parcs visibles)